



MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE D'ANTICOSTI

Aux personnes et organismes intéressées par le projet de règlement R-237-2025 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 6 mai 2025, le conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé « *Projet de règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 10 juin 2025 entre 13 h et 17 h à la salle du conseil municipal de l'île d'Anticosti. Le responsable de l'urbanisme sera disponible pour répondre aux différentes questions et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Donné à Port-Menier, ce 2 juin 2025

Myriam Lafleur

Directrice générale adjointe, greffière-trésorière